

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2024 – intitulé « Réponse à la motion de Mme Geneviève Pasche (LV) et M. Etienne Balestra (PSDG) et consorts - Le château un programme pour toutes et tous »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 16 avril 2024 à 19h30 à la Maison de Commune (salle 2). La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre était composée de :

Mme Margaux Dubuis
M. Michel Chappuis
M. Michel Bloch
Mme Geneviève Pasche
Mme Aude Lerch
M. Yann Boulben Meyer
M. Aloïs Raemy, président-rapporteur.

La Municipalité et l'administration communale étaient représentées par Mme Sandra Pasquier et M. Yves Roulet.

Les membres de la commission savent gré à Madame la syndique Sandra Pasquier, déléguée municipale et Monsieur Yves Roulet, chef de service en charge du dicastère Domaines et Bâtiments d'avoir confirmé le contenu du préavis et d'avoir répondu à leurs questions avec pertinence et clarté.

Aucun membre de la commission des Finances n'était présent.

Introduction

Mme la syndique rappelle que, après le refus par le peuple du projet proposé de rénovation du château, la Municipalité a organisé un tout ménage et une large démarche participative, le 30 septembre 2023. L'animation de cette réunion était effectuée par un organisme spécialisé; la Municipalité était absente; 110 personnes y ont participé. Un compte-rendu de cet événement est disponible sur le site de la commune.

Pour l'historique complet, elle renvoie au préavis.

Discussion en présence de la Municipalité

Le président donne d'abord la parole à Madame Geneviève Pasche, l'une des deux personnes motionnaires. Celle-ci remercie Madame la syndique pour tout ce qui a été entrepris récemment pour la communication en ce qui concerne le château. Elle trouve aussi très positif que la cuisine ne soit plus en sous-sol comme prévu au départ, mais au rez-de-chaussée.

M. Yves Roulet indique que le sous-sol sera réservé pour le stockage de marchandises.

Mme Geneviève Pasche conclut avec un souhait : la Municipalité doit présenter un préavis avec des dépenses attribuées clairement à chacun des bâtiments concernés.

Suivent des questions des autres commissaires :

- concernant la salle polyvalente, est-elle réservée prioritairement par le MSJ ? Mme la syndique répond que à priori ce ne sera pas le cas, mais les décisions à ce problème ne sont pas encore prises
- concernant le type de repas, Mme la syndique répond que tout est encore ouvert, mais qu'on cherchera une solution pour les familles, et pour tous les budgets ; ce sera à discuter avec le futur cuisinier
- concernant l'usage du donjon, M. Yves Roulet répond qu'il sera en principe accessible, mais qu'il n'y a pas de permis de construire actuellement
- concernant la maison du jardinier, il y aura un complément d'enquête, mais les modifications seront en principe faibles. Il précise qu'il devra en principe y avoir une enquête complémentaire pour l'ensemble des permis délivrés y compris le château et la maison du jardinier
- concernant les architectes mandataires, ce seront les mêmes que jusqu'à ce jour; un avis de droit a été demandé à ce sujet, cela ne devrait pas poser de problèmes selon celui-ci
- M. Yves Roulet répond à un commissaire que la société ayant organisé la démarche participative pour le château, n'était pas la même que celle ayant organisé la dernière démarche concernant le chemin reliant la gare côté nord et sud
- concernant le nouveau directeur du MSJ, il est clair que rien ne change dans les relations: la commune s'occupe des bâtiments mais uniquement des locaux à disposition du MSJ et non de l'organisation de celui-ci
- concernant le mur d'escarpe côté Nord, abîmé récemment lors de travaux, un préavis spécial sera proposé
- concernant la terrasse côté sud, aucune véranda ne sera construite, selon M. Yves Roulet.

Comme remarque finale, M. Yves Roulet rappelle qu'actuellement il y a un permis de construire pour tout sauf pour le donjon ; si l'on voulait changer de mandataires il faudrait tout recommencer à zéro. Par contre les discussions avec les services des Monuments Historiques continuent en permanence, le château étant classé en catégorie 1.

Discussion en l'absence de la Municipalité

Tous les commissaires sont satisfaits des précisions reçues et de la tournure des événements concernant le futur du château.

Conclusion

Au terme de ce rapport, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 6/2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond à la motion de Mme Geneviève Pasche (LV) et M. Etienne Balestra (PSDG) et consorts - Le château un programme pour toutes et tous ainsi qu'au vœu formulé par la commission dans son rapport.

La Tour-de-Peilz, le 22 avril 2024

Au nom de la commission

Aloïs Raemy, Président-rapporteur